



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
la structure fédérative :

Institut Fédératif de Recherche, Mutation des Normes
Juridiques

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Toulouse I

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur la structure fédérative :

Institut Fédératif de Recherche, Mutation des Normes
Juridiques

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Toulouse I

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



Fédération

Nom de la fédération : Institut Fédératif de Recherche, Mutation des Normes Juridiques

Label demandé : FED

N° si renouvellement : renouvellement demandé mais n° non indiqué

Noms des directeurs: M. Jacques LARRIEU et Mme Maryvonne HECQUARD-THERON

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Anne LEFEBVRE-TEILLARD, Université Paris 2

Experts :

M. Jean Claude JAVILLIER, Université Paris 2

M. Jean Louis BERGEL, Université Aix-Marseille 3

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg 3

M. Jean Marc THOUVENIN, Université de Paris 10

M. Jean Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Michel PAILLET, Université de Toulon, représentant le CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI, Université d'Aix-Marseille 3

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Corinne MASCALA, Vice-présidente chargée de l'évaluation



Rapport

1 • Introduction

- Déroulement de l'évaluation :

L'évaluation s'est déroulée le 18 décembre 2009 dans l'après-midi. Le comité a entendu les deux directeurs de l'Institut Fédératif de Recherche exposer les résultats des quatre dernières années et leurs projets à propos desquels, un certain nombre de questions leur ont été posées notamment à propos de l'articulation avec ORJURIS (PPF).

- Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité :

Créé à l'initiative de J.Krynen en décembre 2002, l'IFR est une structure fédérative encouragée dès l'origine par la MSU. L'institut a pour but de fédérer la recherche juridique au sein de l'Université de Toulouse I et d'en affirmer la spécificité. Dans ce but elle fédère les différentes unités de recherche de Toulouse I et organise plusieurs activités commune en liaison avec l'école doctorale.

- Equipe de Direction :

Une direction conjointe est assurée par Jacques LARRIEU et Maryvonne HECQUARD-THERON.

- Effectifs propres à la structure (personnels affectés spécifiquement à la structure fédérative à la date du dépôt du dossier à l'AERES):

L'IFR, en tant qu'organe fédératif, regroupe les 9 équipes d'Accueil de l'Université plus un Institut qui n'est pas, à ce jour, reconnu (IRDS). Il n'est pas de personnels administratifs spécifiquement affectés à la structure.

2 • Appréciation sur la structure fédérative

- Avis global :

Le bilan de l'activité de l'IFR, Mutation des Normes Juridiques, apparaît très positif. Cette activité s'est traduite par l'organisation de « Journées annuelles » visant à faire le point sur un thème juridique précis(ex : Qu'en est-il de la propriété ?) thème sur lequel interviennent non seulement des chercheurs appartenant aux différentes EA mais aussi d'autres universitaires ainsi que des professionnels. « Journées » dont les Actes sont régulièrement publiés par l'IFR. L'Institut a également suscité la publication de plusieurs ouvrages collectifs et apporté ponctuellement son soutien aux différentes équipes, notamment pour répondre à des appels d'offre de la part des collectivités territoriales. L'IFR a initié en 2007 un rapprochement avec l'Ecole doctorale Sciences juridiques et Politiques qui s'est traduit par l'organisation d'un cycle de conférences faisant largement appel à des intervenants extérieurs mais aussi à des doctorants. L'IFR a enfin commencé à mettre en place un Observatoire de la Recherche Juridique destiné à mieux faire connaître les recherches menées à l'Université.



- **Points forts et opportunités :**

La capacité à fédérer véritablement les différentes unités et celle à prendre de nouvelles initiatives(ex: création d'équipes fonctionnelles de recherche ad hoc, tel que le Groupement interdisciplinaire de recherche en agriculture et agroalimentaire). Le rapprochement avec l'école doctorale et la synergie qui en découle constituent également un point fort à mettre à l'actif de l'IFR.

- **Points à améliorer et risques :**

- La diffusion des publications reste trop "discrète". L'IFR devrait avoir pour ambition (raisonnable au regard de son potentiel scientifique) d'en assurer une diffusion plus large et mieux ancrée dans le paysage éditorial national.
- A vouloir multiplier ses actions, l'IFR s'expose à un risque de dispersion.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

Ne pas perdre de vue l'esprit qui a présidé à la création de l'IFR et sa mission fédérative que risqueraient de faire perdre des actions trop orientées vers la réponse aux demandes des milieux économiques, au préjudice de la réflexion fondamentale sur la « Mutation des Normes Juridiques ».

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Bilan de l'activité scientifique issue de la synergie fédérative :**

Bilan très positif comme le rapport déjà souligné . L'activité de l'IFR s'est traduite par l'organisation de « Journées annuelles » visant à faire le point sur un thème juridique précis(ex : Qu'en est-il de la propriété ? ou Qu'en est-il du droit de la recherche ?) thème sur lequel interviennent non seulement des chercheurs appartenant aux différentes EA mais aussi d'autres universitaires ainsi que des professionnels. Les Actes de ces « Journées » ont été régulièrement publiés par l'IFR. L'Institut a également suscité la publication de plusieurs ouvrages collectifs parmi lesquels on peut citer à titre d'exemple : « Le droit saisi par la morale » (2006), « A propos de la sanction »(2007) ou encore : « Les influences de la construction européenne sur le droit français »(2007), « Solidarité(s) »(2009). L'IFR a également initié en 2007 un rapprochement avec l'Ecole doctorale Sciences Juridiques et Politiques qui s'est traduit par l'organisation d'un cycle de conférences faisant largement appel à des intervenants extérieurs mais aussi à des doctorants. L'IFR n' a pas hésité également à prendre de nouvelles initiatives, en aidant à la création d'équipes fonctionnelles de recherche ad hoc, tel que le Groupement interdisciplinaire de recherche en agriculture et agroalimentaire.

- **Réalité et qualité de l'animation scientifique :**

Elles ressortent des observations qui précèdent .

- **Pertinence et qualité des services techniques communs :**

Aucun de spécifique : ce sont ceux de l'université de Toulouse I.

- **Réalité et degré de mutualisation des moyens des unités :**

Cette mutualisation est non seulement réelle (elle ressort bien des publications collectives) mais forte sans quoi l'IFR n'aurait pu réaliser tout ce qu'il a organisé.



– Valorisation des résultats de la recherche :

Elle est bonne dans la mesure où les publications sont nombreuses : six ouvrages dans la collection « Les travaux de l'IFR » et six ouvrages dans la collection « Actes de colloque ».

• Conclusion :

Le bilan de l'activité issue de la synergie est tout à fait positif et remarquable.

– Pertinence du projet de stratégie scientifique, complémentarité / insertion par rapport aux autres structures fédératives présentes sur ce site.

Le projet scientifique pour la période 2011-2014 s'inscrit autour de trois axes : 1) Renforcement des relations avec les acteurs économiques régionaux 2) Poursuite de la diffusion de la recherche 3) Mesure de l'influence de la doctrine juridique sur les différentes formes de la production normative. Trois axes qui paraissent tout à fait pertinents dans la mesure où l'équilibre entre ces différentes missions sera respecté.

Il ne semble pas que d'autres structures fédératives soient présentes sur le site de Toulouse I.